

Annexe A – Calendrier 2023 des opérations d'affectation

DATES	OPÉRATIONS
Du 2 mai au 5 juin 2023	Accueil téléphonique des candidats au 01.55.55.54.54 Tous les jours ouvrables, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Du 2 mai au 5 juin 2023 midi heure de Paris	Saisie des vœux sur Sial Dépôt de l'attestation d'inscription en M2 en 2022-2023 Transmission des pièces justificatives et/ou des demandes relatives aux modalités particulières de réalisation du stage (récapitulatif en annexe F)
30 juin 2023	Date limite de mariage ou Pacs, pour les lauréats qui sollicitent une affectation au titre du rapprochement de conjoints ou souhaitant être affectés dans une même académie
À partir de la dernière semaine du mois de juin (selon les disciplines)	Résultats d'affectation sur Sial rubrique : « Affectations »
Du 7 au 17 juillet 2023	Période de révision d'affectation
Dès les résultats des affectations en académie	Envoi des pièces justificatives à l'académie d'affectation pour : - rapprochement de conjoints - autorité parentale conjointe - affectations conjointes de deux lauréats - affectation en département d'outre-mer - titres, diplômes et certificats exigés à la nomination
1 ^{er} novembre 2023	Date limite d'envoi du contrat d'engagement pour les candidats à un poste de doctorant contractuel ou d'Ater